

# Avis de décès



En cas de décès d'un de vos collaborateurs, les ayants droit (survivants) perçoivent, en fonction du plan de prévoyance, une rente et/ou un capital-décès.

## 1 Données sur le contrat et sur votre collaborateur décédé

Nom de l'employeur	
Numéro de contrat	
Numéro AVS de votre collaborateur	
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays
Date de naissance	Date du décès
Cause du décès <input type="radio"/> Accident <input type="radio"/> Maladie	
État civil <input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> marié <input type="radio"/> divorcé <input type="radio"/> veuf <input type="radio"/> partenariat enregistré <input type="radio"/> partenariat dissous	

**La personne décédée était-elle en incapacité de travail trois mois ou plus avant son décès?**

Non |  Oui

### ◀ Délai

Veillez déclarer le cas de décès du collaborateur dans les meilleurs délais.

◀ **Les ayants droit** sont le conjoint survivant et les enfants du défunt, le partenaire conformément au règlement de prévoyance, les personnes bénéficiant d'un soutien substantiel, les parents, les frères et sœurs et autres héritiers légaux.

### ◀ Est inapte au travail

quelqu'un qui, pour des raisons médicales, ne peut plus poursuivre pendant une période définie son activité qu'il a exercée jusqu'à ce qu'il tombe malade. La capacité de travail se rapporte donc toujours à l'activité actuelle.

## 2 Données relatives aux survivants

Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays
Numéro de téléphone	
E-Mail privé	
Rapport avec la personne décédée	

**Vous avez des questions au sujet de ce formulaire?**

Le service clientèle de Vita Invest (téléphone 044 628 43 43) est à votre disposition du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures pour répondre à vos questions.

### 3 Remarques

---

---

### 4 Protection des données

Le souscripteur prend acte du fait que la Fondation collective Vita Invest de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (Vita), dans le cadre du traitement des prestations et des sinistres ainsi qu'à d'autres fins, traite des données qui se rapportent à des personnes physiques (données personnelles). D'autres informations relatives à ce traitement sont disponibles dans la déclaration de protection des données de Vita. Cette déclaration de protection des données peut être consultée sur [vita.ch/protection-des-donnees](http://vita.ch/protection-des-donnees) ou obtenue auprès de Fondation collective Vita Invest, Protection des données, Case postale, 8085 Zurich, [datenschutz@zurich.ch](mailto:datenschutz@zurich.ch).

Vita se réserve le droit, dans ce contexte ainsi que dans les autres cas cités dans la déclaration de protection des données, de transmettre les données personnelles – y compris les données relatives à la santé, le cas échéant – à des tiers.

Le souscripteur s'engage à informer les tiers, dont vous transmettez les données personnelles à Vita, du traitement de leurs données personnelles par Vita.

### 5 Confirmation de l'employeur

Lieu, date	Signature
------------	-----------

**Veillez nous envoyer le formulaire dûment complété et signé par voie postale ou par e-mail à l'adresse suivante:**

**Fondation collective Vita Invest de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA  
Case postale  
8085 Zurich  
[vitainvest@pfs.ch](mailto:vitainvest@pfs.ch)**

Dès que nous aurons reçu votre déclaration, nous contacterons les survivants et nous nous occuperons des démarches à suivre.